

COMPTE-RENDU DE REUNION
COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « ETANG DU MOULIN NEUF »
Plounérin le 27/01/2015

Présents : M. Patrick L'HEREEC (maire de Plounérin et président du COPIL), M. Jean-Claude LAMANDE (Vice-président de Lannion-Trégor Communauté), Mme Edwige KERBORIOU (chambre d'agriculture des Côtes d'Armor), M. Mathieu BREDECHE (Association de la Vallée du Léguer), M. Vincent LEFEBVRE (Centre Régional d'Initiation à la Rivière – Eau et Rivières de Bretagne), M. Hervé PERROT (Association BEAJ VAD), Mme Murielle-Anne LEFORT (DREAL Bretagne), Mme Carole DUVAL (DREAL Bretagne), Mme Claire TREHET (DDTM des Côtes d'Armor), Mme Marie LE BARON (DDTM des Côtes d'Armor), M. Stéphane GUIGUEN (Lannion-Trégor Communauté), M. Philippe BONNIN (CG22), M. David MENANTEAU (Lannion-Trégor Communauté).

Excusés: Mme Sophie YANNOU-GILLET (Mme Le Sous-Préfet de Lannion), M. David GOBIN (Conseil Régional de Bretagne), M. Hubert CATROUX (Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique), M. Franck SIMMONNET (Groupe Mammalogique Breton), M. Vincent COLASSE (Conservatoire botanique national de Brest).

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Point réglementaire (élection, organisation,...),
2. Bilan des contrats Natura 2000 : 2012-2014,
3. Opérations de gestion menées sur l'Etang en 2014,
4. Propositions de nouveaux contrats Natura 2000 (2015-2019) et opérations 2015,
5. Divers : informations naturalistes, éducation à l'environnement, randonnée...
6. Information sur l'état d'avancement du projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale.

Un diaporama a été présenté lors de cette réunion. Il est joint en annexe à ce compte rendu. Celui-ci reprend les principaux points ayant fait l'objet de décisions ou de discussions.

1. M. **Patrick L'HEREEC** remercie l'ensemble des participants présents pour cette réunion. Il informe de son élection en tant que président du COPIL lors du comité de pilotage « réservé aux élus » du 02 octobre 2014. Les élus présents ont alors validé à l'unanimité sa candidature et désigné Lannion-Trégor Communauté comme opérateur du site.

Il est à noter que, à partir de 2015, l'Association pour la Vallée du Léguer n'interviendra plus sur l'animation du site Natura 2000. M. Le Président du COPIL remercie l'association pour le travail accompli ces dix dernières années et en particulier M. Bredèche. Le Président indique que l'association reste associée à la gestion des espaces naturels sur Plounérin, en intervenant dans le dossier d'élaboration d'une future réserve naturelle régionale sur Plounérin (point 5 de l'ordre du jour).

David MENANTEAU (DM) précise que le dernier comité de pilotage Natura 2000 a eu lieu en juin 2013. C'est un délai trop long entre deux COPIL mais qui s'explique par la collision de plusieurs dossiers concernant les espaces naturels sur Plounérin : 1- l'étude portée par le comité des bassins versants de la Lieue de Grève sur la continuité écologique/l'avenir de l'étang, et 2- le projet de création d'une RNR.

Ces deux démarches sont portées par des comités de pilotage au sein desquels tous les membres du comité de pilotage de l'Etang du Moulin Neuf (Natura 2000) participent. Depuis 2013, des moments d'échanges ont donc eu lieu pour discuter de la gestion de l'étang.

2. DM présente ensuite un bilan des contrats Natura 2000 ayant eu lieu sur le site entre 2012 et 2014. Ces contrats, d'un montant total de plus de 43 000 €, ont permis de répondre à l'objectif principal ciblé par le DOCOB du site : « *Préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire avec mise en place d'une gestion appropriée* ». Trois contrats ont eu lieu sur : 1- les enclos de pâturage 2- le bocage 3- la restauration d'une tourbière et de landes. Un contrat dit « barème » a également été réalisé pour assurer un pâturage efficient.

Claire TREHET indique que l'ensemble des contrats déposés ont été réalisés, sans report d'intervention. La totalité des contrats n'a pas encore été soldée.

3. En complément aux actions financées par des contrats Natura 2000, le site de l'Etang du Moulin Neuf a été le siège d'autres opérations de gestion (a- un chantier bénévole de BTS sur une parcelle à Succise des prés, sur une station à Comarêts et sur une ptéridaie, b- un chantier bois avec l'ONF) et de communication (a- la création d'un site internet <http://etang-moulin-neuf.n2000.fr/> et b- la réalisation d'un panneau pédagogique sur les oiseaux de l'Etang).

Patrick L'HEREEC indique que le panneau pédagogique était un élément nécessaire pour l'interprétation du site. **JC LAMANDE** relate le vif intérêt des enfants pour les insectes, ce qu'il a pu ressentir lors d'une « animation nature » du printemps dernier. Tous deux indiquent leur désir que le site soit mieux mis en valeur, par des panneaux explicatifs sur la gestion et la richesse écologique de l'Etang.

Vincent LEFEBVRE indique qu'il faudrait réfléchir plus globalement à l'interprétation du site, en utilisant notamment des moyens numériques adaptés au site (« flash code » par exemple).

DM précise que la « pédagogie de l'environnement » est l'un des trois piliers justifiant la création d'une RNR. Dans ce cadre, il sera opportun de réaliser un schéma de mise en valeur du site pour donner une cohérence et des moyens spécifiques à cette action.

4. DM détaille ensuite les nouveaux contrats Natura 2000 envisagés sur l'Etang. Ces contrats ont été élaborés avec des partenaires techniques spécialisés (AVL, José Dufort et GMB notamment).

Le comité de pilotage convient de réaliser des demandes de nouveaux contrats Natura 2000 sur les sujets suivants :

- Un contrat barème pâturage : sur les mêmes bases que le contrat 2012-2014 ;
- Un contrat pour la sécurité des Loutres, espèce emblématique du site ;
- Un contrat Chauve-souris, pour améliorer les conditions d'accueil du Grand et du Petit Rhinolophe,
- Une opération de gestion de la lande, afin de lutter contre son boisement.

Vincent LEFEBVRE demande que la fonctionnalité du loutrodoc existant soit examinée de plus près. Il suggère d'améliorer son attractivité.

Ce travail sera fait en concertation avec le GMB, qui n'a pas constaté de problèmes particuliers à ce jour.

Mme LEFORT précise qu'il faudra peut-être prioriser les contrats, l'enveloppe régionale n'étant pas aujourd'hui connue. **Mme TREHET** indique que ce travail est en cours, et qu'une réunion aura lieu le 17 février avec l'ensemble des opérateurs Natura 2000 costarmoricains pour détailler les modalités de dépôt des futurs contrats. Un comité de sélection des contrats va également être créé au niveau régional. Pour le contrat « barème », il y a une incertitude

qui laisse penser que l'arrêté barème ne sera pris qu'en 2016. Ce qui décalerait la mise en œuvre de ce contrat.

Patrick L'HEREEC insiste sur la nécessité de maintenir le pâturage sur le site.

DM poursuit en précisant les autres actions prévues sur le site (hors Natura 2000) pour 2015 :

- Travaux forestier, pour la régénération d'une parcelle boisée en rive gauche de l'Etang ;
- Amélioration de la clôture électrique au cœur de l'Etang ;
- Travaux pour la remise en état de la longère (maçonnerie et toiture).

Un stage d'un étudiant du « BTS Gestion et Protection de la Nature » de Suscinio est également prévu afin de mener des prospections naturalistes.

Enfin, José Durfort assurera un suivi phytosociologique des habitats selon les mêmes modalités qu'en 2005, 2010 et 2012. Ces suivis constituent un outil d'aide à la décision essentiel pour le gestionnaire.

Philippe BONNIN tient à faire remarquer à l'assemblée la nécessité de travaux sur les passerelles. Elles sont vieilles et en mauvais état: les simples réparations ne paraissent plus suffisantes. **DM** indique que ces travaux pourront également trouver leur place dans le futur plan de gestion de la réserve naturelle régionale. Ils prendront en compte également quelques passages boueux à améliorer.

M. **Patrick L'HEREEC** relève l'importance d'un cheminement agréable et de qualité autour de l'Etang : c'est en effet un site fort apprécié par les promeneurs. L'écocompteur installé en 2014 a relevé 11000 passages sur l'année.

Le couloir d'accès à l'observatoire est également évoqué. Il serait intéressant d'assurer un meilleur camouflage afin de moins déranger les oiseaux. Un dispositif sera étudié en ce sens.

Philippe BONNIN questionne sur une possible intervention sur les boisements situés le long de la route de Gueslesquin. **DM** précise que ces habitats ont été relevés par l'ONF, et qu'ils feront l'objet de travaux, probablement en 2016.

5. DM indique que l'année 2014 a également permis de poursuivre les prospections naturalistes (découverte du Lucane cerf-volant et du Criquet ensanglantée, pose de nichoirs à Muscardin) et permis de réaliser un diagnostic des raisons du dysfonctionnement de la vanne de sortie de l'étang (par le Club de Plongée de Trébeurden). Il est nécessaire de mener des réparations en 2015 pour faciliter la gestion du moine.

Pour terminer l'ordre du jour de la réunion, **DM** fait un point sur l'état d'avancement du projet de création d'une future RNR. Le travail consiste actuellement à recueillir les accords signés des propriétaires et à réaliser le dossier scientifique justifiant le classement.

Messieurs **Patrick L'HEREEC** et **Jean-Claude LAMANDE** souhaitent également évoquer la question de l'avenir de l'Etang.

Il est rappelé qu'en 2011, le comité des bassins versants de la Lieue de Grève (LTC et Beg Ar C'hra Communauté) a sollicité l'Etat sur les travaux d'aménagement à réaliser sur l'Etang. Cette démarche visait à répondre aux obligations réglementaires qui incombaient à la collectivité et à dessiner un avenir pour cet étang en voie d'envasement terminal. A ce jour, et malgré de nombreuses relances, l'Etat n'a pas formulé de réponses aux collectivités.

Les services de l'Etat présents indiquent qu'ils ont bien connaissance de ce dossier ; et de sa complexité puisqu'il pourrait mettre en contradiction deux directives européennes (directive cadre sur l'eau et directive habitat-faune-flore). Une réunion de travail est prévue début mars entre les services de l'Etat pour définir une position.

Patrick L'Héréec prend note de cette réponse et clôt le comité de pilotage.